

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.  
Six mois : 16  
Trois mois : 8  
Poste : 35 fr.  
Six mois : 18  
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Octobre 1876.

## LE PEU DE CHANCE DE LA PAIX.

Quelques journaux, en apprenant que la Porte, au lieu d'accepter un armistice de six semaines, en offrait un de six mois, se sont imaginés, sans autre réflexion, que d'ores et déjà la tranquillité en Orient était assurée au moins pour tout ce temps. C'est conclure trop vite, et faire preuve d'une certaine légèreté, puisqu'on ne connaît encore qu'imparfaitement les conditions que met la Porte à cet arrangement. Le silence que gardent les dépêches à ce sujet n'a rien de rassurant. On pourrait même trouver un nouveau sujet d'inquiétude dans le vague de la formule qui emprunte le télégraphe pour indiquer que la Porte a le dessein de travailler dans toutes les provinces à un plan général de réformes.

En effet, dans les propositions de l'Angleterre, il n'était pas question de réformes s'appliquant à tout l'empire, mais spécialement de réformes s'appliquant à trois provinces. Qui ou non, la Porte est-elle résolue à s'occuper d'abord de celles-ci? Voilà ce qu'il serait important de savoir et à quoi ne dépendent pas les dépêches publiées jusqu'ici. Le doute est d'autant plus permis, qu'à Constantinople on se rend très-bien compte de la différence qui existe entre les deux solutions. Un correspondant du *Journal des Débats*, qui entretenait un homme d'Etat turc à ce sujet, en a reçu cette réponse :

« Décidément l'Europe est trop injuste pour nous : nous atteignons le maximum des concessions, et cela ne lui suffit pas. Elle persiste à nous demander un protocole pour les trois provinces insurgées quand nous lui offrons un firman pour tout l'empire. Nous ne pouvons consentir au protocole parce qu'il renferme fatalement une

prime à l'insurrection. Si les provinces qui se soulèvent contre nous sont assurées de l'appui de l'Europe, celles qui sont restées fidèles jusqu'ici ne tarderont pas à employer les mêmes moyens pour arriver aux mêmes résultats. Déjà des meetings ont eu lieu à Athènes pour pousser la Crète, l'Epire, la Macédoine et la Thessalie à se soulever ; les Arméniens trouveront bien aussi un concours. Que devient alors l'intégrité de l'empire ottoman? Que devient le traité de Paris, violé sans contredit par le protocole demandé?

« Au lieu de cela nous offrons un firman qui étend les réformes les plus larges à l'empire tout entier. »

Ainsi, l'on voit que les difficultés sont loin d'être levées par la décision de la Porte d'accepter un armistice de six mois. Et puis la longueur même de la suspension d'armes que propose aujourd'hui la Porte ne serait-elle pas un obstacle à son acceptation? Déjà le Nord, où l'on peut toujours chercher l'indication des idées du cabinet de Saint-Petersbourg, se prononce vivement contre l'armistice. Voici ce qu'il en dit :

« Tout esprit clairvoyant s'apercevra sans peine que si la Porte entend donner une aussi longue étendue à l'armistice, c'est afin d'éviter une campagne d'hiver, qui serait aussi désastreuse pour elle qu'elle présenterait d'avantages pour ses adversaires. Dans six mois, la belle saison sera revenue, et la Turquie pourra rappeler d'Asie et d'Afrique les troupes qu'elle renverra d'ici là dans leurs foyers, et qui pendant l'hiver lui causeraient plus d'embarras qu'elles ne lui seraient utiles sur le théâtre de la guerre.

« La Serbie, en revanche, qui n'a qu'une armée active insignifiante, et dont les forces militaires sont presque exclusivement composées de milices, ne pourrait maintenir pendant tout ce temps ses troupes sous les armes ; elle devrait dissoudre la plus grande partie de son armée, et rappeler les hommes sous les drapeaux au mois de mars ou d'avril, si les hostilités reprenaient ; le travail d'organisation militaire, qui depuis le début

de la guerre a fait des progrès sensibles, serait à recommencer complètement, car tout ce qui a été gagné sous ce rapport depuis quatre mois serait perdu.

« Le calcul de la Porte est incontestablement habile. »

Le Nord va même plus loin. A ses yeux, le seul fait que la Turquie demande un armistice de six mois implique le dessein dès à présent arrêté de recommencer la guerre au printemps prochain.

« Si, dit-il, le gouvernement turc considère la reprise de la guerre comme peu probable, pourquoi donc agit-il comme si elle devait recommencer, car la durée qu'il veut donner à l'armistice ne peut s'expliquer que par la conviction d'une nouvelle campagne au printemps prochain. Et cette conviction peut-elle avoir une autre cause que l'intention de la Porte de repousser le programme pacificateur de l'Europe? L'adhésion des autres belligérants à ce programme peut être regardée comme acquise. La reprise des hostilités ne saurait donc être provoquée que par le refus de la Porte d'accepter les conditions du concert européen.

« Le raisonnement à faire est bien simple : la paix serait infailliblement établie, si la Turquie souscrivait aux propositions des cabinets européens, et dans ce cas il n'y aurait point à se préoccuper de l'éventualité de la reprise des hostilités ; du moment où l'on se préoccupe à Constantinople de cette éventualité, c'est que très-vraisemblablement le gouvernement turc n'a pas l'intention d'adhérer aux vœux des puissances européennes. »

Pour finir, l'organe russe conclut que « tout cela fait paraître sous un jour bien peu satisfaisant les propositions d'armistice que la Porte vient de communiquer aux puissances. » Il n'est pas douteux pour lui que, « sous l'apparence d'une concession, elles ne cachent le parti pris de résister aux réclamations légitimes et modérées du concert européen. » Par suite, on voit que la paix est loin d'être faite. Car si l'on

pense de la sorte à Saint-Petersbourg, il est clair qu'on n'en dira pas moins à Belgrade.

## Chronique générale.

Plusieurs députés organisent en ce moment dans les arrondissements où ils ont été élus des réunions dans lesquelles ils se sont engagés à venir rendre compte de leur mandat, et en même temps prendre conseil de leurs électeurs.

La rupture entre M. Gambetta et les intransigeants est aussi complète que possible. Les députés qui font partie de l'Union républicaine maintiennent leur résolution d'interpeller le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, sur les points suivants :

1° Sur le maintien de certains fonctionnaires antirépublicains qui entretiennent parmi les populations le doute et l'inquiétude à l'égard de la République ;

2° Sur l'attitude anticonstitutionnelle qui aurait été prise dans des solennités publiques par des fonctionnaires du gouvernement, et principalement par des officiers supérieurs occupant les plus hauts grades dans l'armée.

## LE CONGRÈS OUVRIER.

Mercredi soir, le Congrès ouvrier a été clôturé par un banquet fraternel, démocratique et social, à 3 fr. 50 par tête de délégué.

Cette bruyante agape avait lieu à Saint-Mandé ; elle s'est terminée assez tard par suite des nombreux discours dont le banquet devait fournir l'occasion.

Loin de nous la pensée de donner un compte rendu de rengaines cent fois répétées depuis dix jours ; les orateurs se sont simplement attachés à crier le plus souvent possible : Vive la République ! cri qui était

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LE SCULPTEUR

#### DE LA FORÊT-NOIRE.

(Suite.)

III.

L'étranger avait laissé son adresse à Herman, lorsqu'il s'était séparé de lui à Badenweiler, en lui recommandant de s'en servir s'il se décidait jamais à visiter Paris.

Le jeune sculpteur se hâta donc, à peine arrivé, de se rendre rue Saint-Lazare, où demeurait M. de

Celui-ci poussa une exclamation d'étonnement à l'aspect de Cloffer.

— Vous ici, maister ! s'écria-t-il ; la montagne est-elle donc écroulée dans votre vallée ? les charbonniers de la forêt ont-ils brûlé votre cabane ? ou êtes-vous en fuite pour cause politique ?

— Ma cabane est toujours à sa place, répondit

Herman en souriant, et le duc n'a point de sujet plus fidèle que moi.

— Ainsi vous êtes à Paris... volontairement ?

— Volontairement.

— Et qui donc a pu faire ce miracle ?

— Vos paroles, monsieur.

Le Parisien regarda avec surprise le jeune Allemand, qui lui expliqua alors tout ce qui s'était passé.

— De sorte, reprit de Riol quand Herman eut achevé, de sorte, mon cher maister, que vous venez à Paris pour faire fortune ?

— Je viens pour m'y faire connaître.

— C'est ce que je veux dire. Nous vous aiderons à cela.

— Je compte, en effet, sur vos conseils, sur votre protection.

— Et vous avez raison ; mais avant tout je veux vous faire voir nos artistes célèbres.

— Volontiers.

— J'en aurai demain ici plusieurs. Venez dîner avec nous, et apportez quelque sculpture.

— Soit.

— A demain donc, mais tard ; car nous dinons ici à l'heure où vous soupez dans votre Allemagne.

— A demain sept heures.

— C'est cela.

— Ils se serrèrent la main et se séparèrent. Herman employa une partie de la journée à cher-

cher un logement et une pension.

Il parcourut ensuite les jardins publics, admirant les statues et s'arrêtant en extase devant les monuments.

Le lendemain, il était à l'heure indiquée chez de Riol, qu'il trouva entouré d'une douzaine de jeunes gens auxquels on le présenta.

Il avait apporté son groupe d'enfants, qui excita l'admiration générale : un peintre trouva qu'il y avait dans cette œuvre du Benvenuto et du Goujon réunis ; un sculpteur compara Herman au Dominiquin ; et un journaliste qui se trouvait là vint lui serrer la main, en lui annonçant qu'il le proclamerait le lendemain, dans son feuilleton, le Canova de la Forêt-Noire.

On se mit ensuite à table, et la conversation roula presque uniquement sur la peinture et la sculpture. Herman fut singulièrement étonné de ce qu'il entendit répéter à cet égard.

Tous les convives se plaignaient de la décadence de l'art et du mauvais goût public, qui les forçait à suivre une fausse voie. Si les anciens avaient été si grands, et s'ils étaient si petits, c'était, disaient-ils, à la différence des temps que l'on devait s'en prendre. Maintenant le génie était incompris, le talent impossible ; et tous répétaient en chœur, d'un ton mélancolique, en vidant leurs longs verres où moussait le champagne : L'art se meurt ! l'art est mort !

Quant aux causes de cette décadence, les uns accusaient la civilisation, d'autres le gouvernement constitutionnel, quelques-uns les journaux.

— Il n'y a qu'eux-mêmes qu'ils n'accuseront point, dit le feuilletonniste à demi-voix en se penchant vers Herman ; ils ne songent pas que le goût public se forme, après tout, sur ce qu'on lui donne, et que s'il est devenu mauvais ils doivent s'en prendre à eux seuls, puisque c'est à eux de l'éclairer et de le conduire. Vous croyez peut-être que tous ces beaux parleurs sont de fervents adorateurs de l'art ; mais pas un ne voudrait être un Corrége à la condition de travailler et de mourir comme ce grand peintre. Ce qui tue l'art, c'est qu'on ne vit plus pour lui et avec lui ; c'est que tous tant que nous sommes nous avons plus de vanité ou d'ambition que d'enthousiasme, et que nous ne cherchons point le beau, mais l'utile.

Après le dîner on rentra au salon, où le groupe d'Herman fut de nouveau examiné et loué ; mais tous regretteront que le jeune sculpteur n'eût point choisi un sujet différent.

Les enfants n'étaient plus à la mode ; il y avait eu, dans ce genre, deux ou trois succès qui défendaient de traiter de pareils sujets.

Toute la faveur, pour le moment, était aux sujets moyen âge, et l'on conseilla à Herman de sculpter quelque scène empruntée aux vieilles ballades de son pays.

repris en chœur par les assistants enthousiasmés.

Le citoyen Chabert, un des principaux meneurs du Congrès, et, souvenir bon à rappeler, candidat malheureux aux élections du mois de mars, où il se présentait à la députation dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement contre Lockroy lui-même, le citoyen Chabert a parlé une heure durant pour témoigner aux membres du Congrès sa complète satisfaction et leur recommander la persévérance.

Ajoutons en passant que le citoyen Chabert, une des figures les plus en relief du Congrès, n'est pas un prolétaire, et que, par conséquent, cette fois encore, les ouvriers n'ont pas fait eux-mêmes leurs affaires; l'ex-concordat à la députation est, en effet, attaché à la Tribune, non comme typographe, mais en qualité de rédacteur.

Puis on a entendu la prose de la citoyenne André, puis celle des citoyens Dufau, Martin, etc.

Le citoyen Amat, de Lyon, a flétri la conduite des prétendus républicains « qui laissent aller leur femme à la messe et leurs enfants chez les ignorantins. »

Le citoyen Rauleau, de Rennes, a déclaré que le Congrès de Lyon aurait grande chance de ne pas réussir si on ne faisait disparaître la statue de saint Michel qui couronne la fontaine de ce nom : cette proposition impie a soulevé des rumeurs ; on a trouvé très-imprudent le citoyen Rauleau, et on le lui a bien fait voir.

Avant le départ, le citoyen président Castaing n'a pas négligé les recommandations pratiques : « En rentrant chez nous, a-t-il dit en concluant, nous devons continuer les travaux commencés au Congrès et travailler à l'application de toutes les résolutions que nous avons adoptées. »

On a fait les promesses demandées, puis on a voté des remerciements à la compagnie du Nord, qui, on se le rappelle, a seule accordé les voyages à prix réduits pour les délégués. Nous félicitons les autres compagnies de ne pas mériter ces remerciements-là.

Enfin on est parti en criant à pleins poumons pour la millième fois : *Vive la République démocratique et sociale !*

Nous vivons à une jolie époque, et l'avenir nous en promet de belles !

L'Union nationale de Montpellier, du 11, raconte ces faits graves et douloureux :

« Un fait regrettable s'est passé hier dans la rue Saint-Louis.

« Vers deux heures de l'après-midi, un groupe de jeunes gens, parmi lesquels quelques réservistes, stationnaient devant le bureau de recrutement en chantant la *Marseillaise* avec ardeur.

« Un lieutenant du 122<sup>e</sup> de ligne, qui se trouvait devant la porte du bureau, s'approcha alors de ces chanteurs passionnés et les pria de vouloir bien cesser leurs cris et leurs démonstrations.

« Ces jeunes gens se mirent à crier de plus belle et se moquèrent des injonctions

du lieutenant. Celui-ci s'adressa alors au plus bruyant de la bande et lui ordonna de se taire. Mais, au lieu d'obéir, le féroce brailleur appliqua une gifle retentissante au lieutenant et prit la fuite.

« Aussitôt le rappel fut battu, plusieurs gendarmes accoururent, et l'un d'eux se mit à la poursuite du fuyard ; mais, par malheur, dans sa course il se heurta à un vieillard, et tout deux tombèrent dans la boue.

« Pendant ce temps, le fugitif, qui paraissait connaître les étres des maisons environnantes, entra dans une maison à double issue de la rue Pélassier et disparut par la rue Daru.

« Ce fut en vain que la gendarmerie fouilla la maison où l'on avait vu entrer l'individu.

« Mais alors se présenta un soldat qui dit aux gendarmes : « Inutile de chercher plus longtemps, je connais celui qui a giflé le lieutenant, c'est le nommé X..., réserviste, demeurant à Montpellier, quartier V... »

« Ces faits ont produit une douloureuse impression dans le quartier Saint-Dominique. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des Officiers d'instruction qui vont suivre les cours de l'Ecole de cavalerie pendant l'année 1876-1877.

#### LIEUTENANTS.

**Artillerie.** — MM. Cambuzat, Marie-Etienne-Henri, du 1<sup>er</sup> ; Baudot, Léon-Charles-Marcel, du 2<sup>e</sup> ; Chatelain, Marie-Joseph, du 4<sup>e</sup> ; Grenot, Auguste-Charles-Emile, du 5<sup>e</sup> ; Renaud, Jean-Baptiste-Abel, du 7<sup>e</sup> ; Peschart d'Ambly, Alfred-Auguste-Alexandre, du 8<sup>e</sup> ; Lodin de l'Épinay, Fernand-Edouard-Aimé, du 10<sup>e</sup> ; Mathieu, Gaston-Edmond, du 13<sup>e</sup> ; Lathouyer, Louis-Gustave-Emile, du 15<sup>e</sup> ; Givre, Jean-Marie-Augustin, du 16<sup>e</sup> ; de Dampierre, Armand-Marie-Henri, du 18<sup>e</sup> ; Vincent, Isaïe-Louis-Marie, du 19<sup>e</sup> ; Plantey, Pierre-Léopold-Adrien, du 21<sup>e</sup> ; Rouquerol, Gabriel-Jean-Joseph, du 22<sup>e</sup> ; Gangloff, Eugène, du 25<sup>e</sup> ; Boucher, Maurice-Louis-Benjamin, du 26<sup>e</sup> ; Warin, Jules-Marie-Stéphane, du 27<sup>e</sup> ; Courtin, Achille-Auguste, du 31<sup>e</sup> ; de Ferry, Louis-Marie-François, du 32<sup>e</sup> ; Nouton, Henri-Emmanuel-Eugène, du 34<sup>e</sup> ; Billelte de Villeroche, Ernest-Joseph-Samuel-Aimé, du 35<sup>e</sup> ; Noir, Octave-Marie-Léon, du 36<sup>e</sup> ; Sucillon, Hippolyte-Gilbert-Joseph, du 37<sup>e</sup> ; Rémusat, Jacques-Marie-Jean-Baptiste, du 38<sup>e</sup>.

**Train d'artillerie.** — M. Vaché, Joseph, du 15<sup>e</sup>.

**Artillerie de marine.** — M. Pocard-Kerwiler.

**Cuirassiers.** — MM. Aubertin, Claude-Fabien-Irénée, du 3<sup>e</sup> ; Frölinger, Charles, du 5<sup>e</sup> ; Brochet, Henri-Victor, du 7<sup>e</sup> ;

— de Seroux, Jean-Louis-Gérard-Fernand, du 11<sup>e</sup>.

**Dragons.** — MM. Chicoyneau de Lavallette, Albert-Emmanuel, du 1<sup>er</sup> ; — de Seroux, Pierre-Marie-Aymard, du 5<sup>e</sup> ; — Tristan de l'Hermite, Marie-Joseph-Pierre, du 6<sup>e</sup> ; — Théremine d'Hame, Léon-Maxime, du 7<sup>e</sup> ; — Valicon, André-Antoine-Attale, du 8<sup>e</sup> ; — Scourion de Beaufort, Charles-Joseph-Mériadec, du 11<sup>e</sup> ; — Le Chanoine du Manoir de Juaye, Gabriel-Gérard, du 14<sup>e</sup> ; — Mor-dacq, Louis-Alexis, du 15<sup>e</sup> ; — Lostie de Kerhor, Edouard-Anne-Charles, du 19<sup>e</sup>.

**Chasseurs.** — MM. de Poulpique de Halgouët, Joseph-Marie-Jean-Guy, du 1<sup>er</sup> ; — de Jacquelin-Dulphé, Marie-Charles-Roger, du 2<sup>e</sup> ; — Stevenin, Eugène-Henri, du 4<sup>e</sup> ; — Jacquet de Heurtaumont, Edgard-Marie, du 6<sup>e</sup> ; — Rativet, Pierre-Benoît-François, du 7<sup>e</sup> ; — Lacroix, Auguste-Alexis, du 8<sup>e</sup> ; — Droz, Jean-Gabriel-Albert, du 9<sup>e</sup> ; — Berthier de Grandry, Georges-Élie, du 18<sup>e</sup> ; — Le Saulnier de Saint-Jouan, Alexandre-Marie, du 20<sup>e</sup>.

**Hussards.** — MM. Murette de Lagarenne, Charles-Robert, du 3<sup>e</sup> ; — Gagnebin, Sylvain-Alphonse, du 4<sup>e</sup> ; — Breton, Charles-Marie, du 6<sup>e</sup> ; — Caillard d'Aillières, Alexandre-Étienne, du 8<sup>e</sup> ; — de la Chaise, Henry-Elphège-Euryale-Marie, du 11<sup>e</sup>.

**Chasseurs d'Afrique.** — MM. Blanqué, Romain-François-Antoine, du 1<sup>er</sup> ; — de Vaudrière de Vitrac, Antoine-Marc, du 2<sup>e</sup> ; — Daumas, Eugène-Charles-Paul, du 4<sup>e</sup>.

#### SOUS-LIEUTENANTS.

**Artillerie.** — MM. Bourdens, Julien-Marie-Georges, du 3<sup>e</sup> ; — Fiquières, Guillaume-Eugène, du 28<sup>e</sup> ; — Eygun, Basile, du 33<sup>e</sup>.

**Train d'artillerie.** — M. Moral, du 17<sup>e</sup>.

**Train des équipages.** — MM. Barré, Casimir-Guillaume-Henri, du 4<sup>e</sup> ; — Robin, Victor-Auguste, du 5<sup>e</sup> ; — Simonin, Adolphe-Max, du 12<sup>e</sup> ; — Mariani, Paul-François, du 13<sup>e</sup> ; — Baudot, Charles-Georges, du 18<sup>e</sup>.

#### LISTE DES SOUS-OFFICIERS.

**Artillerie.** — MM. Thirion, Desbordes, Danton, Duvernois, Grassard, Casta, Jagelé, Delmon, Camus, Carpentier, Nicod, Gaulier, Cromière, Ferry, Tabuteau, Despiet, Jacotin, Pontio, Henry.

**Artillerie de marine.** — MM. Lutel, Kar-chert, Juvin, Bailon.

**Train des équipages.** — MM. Demeule, Chable, Raffestin, Thion, Caron, Lafay, Busson, Patissier, Millot, Lacaze.

LISTE des Officiers-Élèves (sous-lieutenants de cavalerie) sortant de Saint-Cyr et qui vont suivre les cours de l'Ecole de cavalerie (1876-1877).

**Cuirassiers.** — MM. de Villiers de la Noué, du 1<sup>er</sup> ; — Conneau, du 2<sup>e</sup> ; — Durand de Mareuil, du 3<sup>e</sup> ; — Demaret, du 4<sup>e</sup> ; — de Chastellux, du 5<sup>e</sup> ; — Gillain, du 6<sup>e</sup> ; — Robin de la Cotardière, du 7<sup>e</sup> ; — Huguet, du 9<sup>e</sup> ; — Collenet, du 10<sup>e</sup> ; — Caillemer, du 11<sup>e</sup> ; — Déan de Luigné, du 12<sup>e</sup>.

— Cela vous surprend, reprit le journaliste avec un sourire.

— En effet, dit Cloffer, j'avais cru jusqu'à présent que ce qui donnait de la valeur à l'œuvre, c'était sa perfection.

— C'est une idée de la Forêt-Noire, mon cher maister ; ici nous sommes plus avancés. Ce qui donne la valeur à l'œuvre, ce n'est point son mérite, mais son opportunité. Il y a dix ans qu'un artiste a fait sa réputation en peignant un petit chapeau sur un rocher en forme de fromage : le tableau était ridicule, mais répondait aux préoccupations du jour, et nous n'en demandons point davantage.

— Ainsi ce n'est point son art qu'il faut étudier, c'est le caprice du public.

— Comme vous dites, maister. Les peintres, les sculpteurs, les écrivains, ne sont que des marchands de nouveautés : si leur mode prend, leur fortune est faite, sinon ils en essaient une nouvelle.

— Ah ! ce n'était point là ce que j'avais compris, murmura Herman.

Et il retourna à son hôtel découragé. Cependant M. de Riol fut fidèle à sa promesse : il présenta le jeune Allemand partout ; il le mit en relation avec les collecteurs et les marchands, qui lui firent de nombreuses commandes.

Herman n'avait jamais été si riche ; mais, cette richesse, il la paya de sa liberté.

On lui indiqua les sujets qu'il devait traiter, en

lui imposant un programme.

Ce fut pour lui une sorte de torture aussi douloureuse que nouvelle.

Jusqu'alors il avait suivi tous les mouvements de sa fantaisie, traduisant avec le ciseau ses impressions du moment, produisant, sans s'en apercevoir, comme il pensait, comme il voyait, et ne cherchant dans son œuvre que la joie d'exprimer complètement ce qu'il avait en lui.

Pareil à l'oiseau libre, il s'était accoutumé à voler dans tout le ciel, et voilà que maintenant on ne lui laissait plus qu'un cercle fixe et étroit !

Plus d'essai capricieux, plus d'imprévu, plus d'abandon, et parlant plus de joie. A l'inspiration succédait la tâche, et pour la première fois il apprenait que le dégoût pouvait se trouver dans le travail.

#### IV.

Un matin que Cloffer était occupé à achever une statuette qui lui avait été demandée, le journaliste qu'il avait rencontré chez de Riol un mois auparavant entra dans sa chambre.

Charles Duvert (tel était le nom du jeune écrivain) lui apportait la Revue dans laquelle venait de paraître l'article qu'il lui avait promis.

— Je ne sais si vous en serez content, dit-il, mais il a fait sensation.

— Je suis pressé de savoir ce que vous aurez

trouvé à dire d'un pauvre découpeur de sapin comme moi, répliqua Herman en ouvrant le journal.

— J'espère vous avoir bien posé, observa Duvert.

— Je ne puis comprendre par quel moyen.

— Lisez.

Cloffer s'approcha de la fenêtre, et se mit à parcourir l'article. C'était une étude fantastique, dans laquelle, sous prétexte d'analyser le talent de l'artiste inconnu, on faisait de sa vie un roman plein de circonstances merveilleuses, et aussi nouvelles pour Herman lui-même que pour le public.

Charles Duvert s'aperçut de l'étonnement du jeune Allemand.

— J'en étais sûr ! s'écria-t-il en riant ; voilà une biographie, maister, à laquelle vous ne vous attendiez point. J'ai fait de vous un héros à la manière d'Hoffmann.

— En effet, dit Herman blessé, et je ne puis deviner la cause.

— La cause, mon grand homme, c'est la sottise du public, qui n'aime que les contes de fées. Un artiste dont la vie ressemblerait à celle de tout le monde ne piquerait point la curiosité ; il faut que l'on puisse raconter son histoire. Si j'étais à recommencer mes débuts, voyez-vous, je m'annoncerais comme un Gaspard Hauser ou comme un sauvage de l'Orénoque, plutôt que de me donner pour le fils de mon père. Rappelez-vous le succès de Paganini ; eh bien, de cette foule qui se pressait à sa

Dragons. — MM. Scholtz, du 4<sup>e</sup> ; — tuszynski, du 2<sup>e</sup> ; — Férard-Girard, du 5<sup>e</sup> ; — Jochaux du Plessis, du 4<sup>e</sup> ; — Bourdier, du 5<sup>e</sup> ; — Blanchet de Courcier, du 6<sup>e</sup> ; — de l'Espée, du 6<sup>e</sup> ; — Vincent Lefebvre de Champorin, du 7<sup>e</sup> ; — Murette de Lagarenne, du 9<sup>e</sup> ; — Bournazel, du 11<sup>e</sup> ; — Huguin, du 10<sup>e</sup> ; — du 12<sup>e</sup> ; — Viviez de Chateaufort, du 14<sup>e</sup> ; — Tercinier, du 13<sup>e</sup> ; — de Lalonde, du 16<sup>e</sup> ; — de Lary de Latour, du 17<sup>e</sup> ; — Bordeneuve, du 17<sup>e</sup> ; — Speitel de Lait, du 17<sup>e</sup> ; — Sauveur, du 18<sup>e</sup> ; — Arnaud de Lait, du 18<sup>e</sup> ; — Thiery d'Argenlieu, du 20<sup>e</sup> ; — Hache, du 22<sup>e</sup> ; — Baron, dit Brady, du 23<sup>e</sup> ; — Henrys, du 23<sup>e</sup> ; — de Boyer de Lombé, du 24<sup>e</sup> ; — de Sonis, du 25<sup>e</sup> ; — Moustiers-Mérinville, du 26<sup>e</sup>.

**Chasseurs.** — Delmas, du 1<sup>er</sup> ; — du 2<sup>e</sup> ; — Delpech, du 3<sup>e</sup> ; — de Vaux, du 4<sup>e</sup> ; — Ollivier, du 5<sup>e</sup> ; — Lestapis, du 6<sup>e</sup> ; — Frontin des Balleys, du 7<sup>e</sup> ; — Caruel, du 8<sup>e</sup> ; — de Saint-Belin-Malain, du 10<sup>e</sup> ; — de Partz de Pressy, du 13<sup>e</sup> ; — de Butler, du 14<sup>e</sup> ; — Bertrou, du 15<sup>e</sup> ; — Dubois des Termes, du 16<sup>e</sup> ; — Dubois des Termes, du 17<sup>e</sup> ; — Loynes d'Autroche, du 18<sup>e</sup> ; — de Tais, du 19<sup>e</sup> ; — de Gaalon, du 20<sup>e</sup>.

**Hussards.** — Fercocq de Leslay, du 2<sup>e</sup> ; — de Patouillet de Deservilliers, du 3<sup>e</sup> ; — d'Oillhamson, du 4<sup>e</sup> ; — Lambrecht, du 5<sup>e</sup> ; — Guyon de Montlivault, du 6<sup>e</sup> ; — de Saint-André, du 7<sup>e</sup> ; — d'Imbert de truffet, du 8<sup>e</sup> ; — Riffaut, du 9<sup>e</sup> ; — du 10<sup>e</sup> ; — du Bourblanc, du 11<sup>e</sup> ; — bon d'Arbaumont, du 12<sup>e</sup>.

**Chasseurs d'Afrique.** — Lhuillier, du 1<sup>er</sup> ; — Lehoucq, du 1<sup>er</sup> ; — Barny de Roman, du 2<sup>e</sup> ; — Gondallier de Tugny, du 3<sup>e</sup> ; — Martin de Baudinière, du 4<sup>e</sup> ; — Herre, du 4<sup>e</sup>.

**Spahis.** — Hériot de Vroil, du 1<sup>er</sup> ; — Serrot, du 2<sup>e</sup> ; — de Poret, du 2<sup>e</sup> ; — Sermet, du 3<sup>e</sup>.

Voici des détails sur le nommé Desmazures, qui a comparu lundi devant le conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps d'armée séant à Tours :

Jeune soldat de la classe du département de Maine-et-Loire, Desmazures ne s'est conformé à l'ordre de route, qui lui prescrivait de se rendre à Tours le 16 novembre 1875, pour être incorporé au 66<sup>e</sup> de ligne. Comme il n'habitait plus Saumur depuis un an, la notification fut faite par la gendarmerie le 13 novembre 1875 au maire de Saumur, qui répondit ne pas connaître le domicile de cet homme qui n'avait plus de mille. Arrêté le 25 avril 1876, à Montreuil-Bellay, en flagrant délit de mendicité et de vagabondage, Desmazures fut condamné pour ce fait à 4 mois de prison et fils pâtre à Angers.

L'accusé a prétendu n'avoir eu connaissance de rien, parce que, le 13 novembre 1875, il était écroué à Bourdeaux, où il avait été condamné à trois mois de prison pour vagabondage ; il dit qu'à sa sortie de prison le 1<sup>er</sup> janvier 1876, il s'est présenté à la

suite, un tiers à peine accourait pour l'entendre, le reste venait voir l'homme dont les aventures avaient rempli les feuilletons, et le génie était, disait-on, le résultat d'un pacte avec Satan.

— Ainsi, reprit Herman étonné, le message de la première condition de la gloire ?

— Non, mais de la célébrité, maister. La gloire est une chercheuse qui n'a point besoin de ce bruit, et qui va prendre le grand homme dans son coin obscur ou même dans sa tombe. Elle est passée quelque jour par votre Forêt-Noire, peut-être, peut-être dans cent ans, et elle inscrit votre nom sur ses grandes tables ; mais il s'agit seulement de succès et de fortune.

— faisons de l'art comme on fait des affaires, première condition pour tout marchand est d'être une enseigne qui puisse attirer l'acheteur. Verrez sous peu l'effet de mon article.

Dans ce moment le portier de l'hôtel annonçait que M. Lorieux demandait à voir le sculpteur.

— Lorieux ! répéta Duvert ; qu'est-ce que disais ? Il a lu le journal, et vient vous faire que commande ?

— Vous pensez ?

— J'en suis sûr. Mais tenez-vous bien, plus il paiera cher, plus il croira à votre talent.

(La suite au prochain numéro.)

rie de Bordeaux pour avoir des papiers qui lui ont été refusés, parce qu'il devait être soldat, qu'alors il était allé à la gendarmerie et au bureau de recrutement, où on lui conseilla de retourner à Saumur, mais qu'il avait été arrêté en route, ce qui l'avait empêché de se rendre volontairement, comme il en avait l'intention.

Depuis 1872, cet homme a été condamné huit fois pour vagabondage, vol et filouterie.

Comme nous l'avons dit, le conseil a condamné l'accusé à 6 mois de prison.

**Sablé.** — Il y a quelques semaines déjà, plusieurs petits garçons de 12 à 14 ans faisaient une promenade aux environs de la ville. Munis, paraît-il, de pistolets d'enfants, de petit plomb et d'amorces, ils s'amusaient, sans trop se rendre compte du danger qu'il y avait à ce jeu, à décharger leurs armes çà et là.

Rencontrant sur leur route quelques petites filles de leur âge, ils tirèrent dans leur direction. L'une d'elles fut atteinte en plein visage; mais heureusement les yeux furent épargnés.

La gendarmerie aurait fait une enquête sur ces faits qui pourraient amener, s'ils n'étaient réprimés, les plus fâcheuses conséquences. (Commerce de Sablé.)

**Le Mans.** — On nous raconte qu'un vol considérable, — montant à la somme de cinq mille cinq cents francs, — a été commis mercredi, au détriment d'un négociant du Mans.

Un employé était allé toucher cette somme à la Banque; en revenant il rencontra, au carrefour Saint-Nicolas, un individu qui engagea la conversation en parlant du mauvais temps, ensemble ils furent accostés par un second inconnu, sur la place des Halles. Celui-ci, simulât l'accent anglais, demanda qu'on voulait bien le conduire à la promenade des Jacobins et glissa avec ostentation une pièce d'or dans la main du compère.

L'employé, espérant peut-être pour son propre compte une pareille aubaine, accompagna les deux individus sur les Jacobins. On causa : le prétendu Anglais fit comprendre qu'il avait sur lui des valeurs importantes, et tira de sa poche des rouleaux, qu'il offrit de confier au crédule Manceau, pendant qu'il irait avec l'autre faire une course vers le Jardin d'Horticulture. « Mais, dit-il, il me faut une garantie ! » Le jeune homme, plein de confiance, remit à l'escroc son portefeuille contenant les cinq mille francs. L'Anglais partit avec l'autre inconnu et, naturellement, ne revint pas.

A la fin, l'employé se lassa d'attendre, et se mit à la recherche de l'Anglais. Il interrogea personne ne l'avait vu. Il comprit alors la mystification et alla se plaindre à la police, qui fait en ce moment d'actives recherches pour découvrir les voleurs.

Les rouleaux donnés en échange du portefeuille ne contenaient bien entendu pas la moindre valeur. (Union de la Sarthe.)

**De la maigreur et de l'obésité.** — Cette question intéresse tout le monde, car il est peu de personnes qui soient, sous ce rapport, aux environs de l'exact équilibre. La maigreur, quand elle n'est pas le résultat d'une maladie, paraît préférable à l'embonpoint; Hippocrate avait déjà remarqué que les maigres vivaient plus longtemps que les gras.

Quant à l'obésité, c'est toujours une incommodité; elle n'est pas le moins du monde une garantie de santé, et quand elle dépasse certaines proportions, elle devient par elle-même une maladie grave. Le problème de faire maigrir et celui de faire engraisser ne font qu'un, en ce sens qu'il suffit à peu près de renverser la solution du premier pour avoir celle du second. Le docteur Ernest Labbé vient de publier dans le *Journal de thérapeutique* une étude qui résume très-bien ce que l'on sait aujourd'hui concernant le traitement de l'obésité; nous en donnerons les points les plus importants.

Voyons d'abord les conditions de l'engraissement. Pour engraisser, il est d'abord des conditions négatives : n'être affligé d'aucune maladie qui s'y oppose, n'avoir pas d'occupations très-fatigantes, être exempt de souci et libre de manger, boire et dormir à son gré. Les conditions positives sont dormir beaucoup, se lever tard, habiter un endroit frais, plutôt obscur que trop éclairé, et manger beaucoup, en choisissant des ali-

ments qui engendrent et conservent la graisse.

Ces aliments sont d'abord les graisses elles-mêmes, y compris le beurre et les huiles, puis toutes les sucreries, pâtisseries et farinages, y compris le pain; viennent ensuite les viandes, et tout à fait au dernier plan le poisson. Les personnes qui veulent engraisser feront bien d'oublier tout à fait le poisson. Les légumes sont permis, ainsi que les fruits. Quant aux boissons, toutes sont bonnes, pourvu que l'on en boive beaucoup. De grandes quantités de liquides sont nécessaires pour digérer complètement les féculents. Au premier rang des liquides se trouvent les soupes, les potages et le lait. Parmi les boissons strictement dites, la bière est celle qu'il faut préférer; elle est très-riche en substances comestibles économisant la graisse, et l'estomac en supporte de grandes quantités.

### Théâtre de Saumur.

Une pièce qui a fait beaucoup de bruit à son apparition et qui a obtenu un très-grand succès au théâtre du Vaudeville, ainsi que sur plusieurs scènes de province, — *Le Procès Vauradieux*, — sera jouée lundi à Saumur par la troupe de M. Chavannes. C'est une fort amusante comédie; il y a peu de jours, à Angers, elle a entretenu pendant trois actes une gaieté continuelle. Au nombre des interprètes, on cite M. Simon, déjà connu à Saumur, M. Serrat et M<sup>me</sup> Angé, une excellente duègne.

La représentation d'opéra qui a eu lieu lundi, et qui se composait de la *Dame blanche* et des *Noces de Joannette*, a été l'une des plus brillantes auxquelles il nous ait été donné d'assister à Saumur. Un public nombreux était venu juger de la valeur des nouveaux artistes du Grand-Théâtre d'Angers. Disons de suite que l'impression a été excellente; les principaux interprètes, d'un mérite incontestable, ont été chaleureusement applaudis et rappelés; les chœurs ont marché à la satisfaction générale, ce qu'on voit rarement sur notre scène. En somme, ce début promet de bonnes représentations pour la saison qui vient de commencer.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a donné avant-hier son appréciation sur le personnel de la troupe d'opéra; il a parlé de M<sup>me</sup> Barwolf, de M. Billon, de M<sup>me</sup> Lelong, de M. Miscarol, Gaillard, etc. Nous empruntons au récit de notre confrère le passage concernant M<sup>me</sup> Barwolf, dont le talent a été si justement apprécié lundi à Saumur :

« M<sup>lle</sup> Antoinette Danis, notre première chanteuse, est née à Tournai; premier prix du Conservatoire de Bruxelles, elle débuta sur la scène d'Orléans et continua à Anvers et à Lille le cours de ses succès, se faisant partout aimer du public. Elle resta deux années de suite à Reims, et, après une saison d'été au Mans, fut engagée par M. Chavannes. Avant son arrivée à Angers, nous avions lu son éloge dans divers journaux et vu que, bien accueillie partout, elle s'était partout rendue digne de l'accueil qu'on lui avait fait.

» Epouse de M. Barwolf, chef d'orchestre actuellement à Lille avec M. Marck, et mère de deux jeunes enfants, M<sup>me</sup> A. Barwolf est d'une figure gracieuse et douce, éclairée par des yeux pleins d'esprit; à une voix souple, chaleureuse, pénétrante, donnant sans fatigue les vocalises, elle joint un beau talent d'actrice. Excellente comédienne, toujours en scène et constamment attentive à la situation, elle s'incorpore entièrement dans chacun de ses rôles; si bien que nous l'avons vue tour à tour triste et rêveuse dans la *Dame blanche* et dans *Haydée*, passionnée dans *Lucie*, hardie et décidée dans la *Fille du Régiment*. Un autre mérite : M<sup>me</sup> Barwolf est soigneuse des détails, elle s'habille bien et ses costumes sont toujours exacts; c'est quelque chose, car au théâtre les yeux veulent comme les oreilles avoir leur part de plaisir. »

**Grand-Théâtre d'Angers.** — Jeudi soir, trois artistes étaient soumis à l'épreuve du scrutin : M<sup>me</sup> Angé, duègne; M. Gaillard, baryton, et M. Leroy, seconde basse. Seule, M<sup>me</sup> Angé a été admise; elle a obtenu la presque unanimité des suffrages, 419 voix sur 420 votants. M. Gaillard n'a obtenu que 54 voix et est par conséquent refusé. Est-ce l'effet de l'émotion, du rôle ou d'une indisposition? mais M. Gaillard, qui jusqu'ici avait fait plaisir, notamment dans les *Noces*

de *Joannette*, n'était plus le même dans le *Barbier*, et dès après le premier acte son échec était certain.

M. Leroy, 42 voix, refusé. Cet artiste, insuffisant comme deuxième basse, pourra peut-être être conservé dans un autre emploi.

M. Billon et M<sup>me</sup> Barwolf ont rivalisé de talent et de succès.

M. Miscarol a été meilleur que dans le *Châlet*. Il a convenablement chanté l'air de la *Calomnie*.

### Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas communique les graves dépêches que voici :

Constantinople, 12 octobre.

Voici les conditions auxquelles la Porte subordonne l'armistice :

1<sup>o</sup> Empêcher la réoccupation par les Serbes des positions actuellement au pouvoir de l'armée turque.

2<sup>o</sup> Interdire toute introduction d'armes et de munitions dans les deux principautés.

3<sup>o</sup> Empêcher d'une manière efficace le passage des volontaires étrangers.

4<sup>o</sup> Empêcher tout secours de la part des deux principautés aux provinces insurgées limitrophes.

Londres, 13 octobre.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Berlin :

« La réponse de la Russie à la proposition d'armistice de la Turquie sera délibérée et résolue dans une réunion composée du czar, du czarévitch et des ministres de la guerre et des finances.

» On attribue au czar l'intention d'abdiquer si ses conseillers sont d'un avis favorable à la guerre.

» La Perse, sollicitée par la Russie d'agir de concert avec elle contre la Turquie, enverrait des troupes à la frontière turque.

» Les sujets russes astreints au service militaire qui, en ce moment, résident en Allemagne ou en Autriche, ont reçu l'ordre de rentrer en Russie.

» L'escadre de la mer Noire est prête à transporter 96,000 hommes de troupes des rives du nord sur les côtes ouest. Des officiers sont envoyés pour veiller à l'équipement des navires. La réserve est appelée dans les provinces de l'ouest. Les troupes russes sont dirigées vers la frontière nord-est de la Galicie. 20,000 hommes de cavalerie sont mis sur le pied de guerre dans la Pologne russe.

» Des agents russes achètent du grain en Roumanie, où l'on prépare le matériel des chemins de fer pour le transport des troupes. »

Le *Nord* accentue encore les réflexions qu'il a déjà faites à propos de l'armistice, et que nous citons plus haut. De plus, nous y lisons :

« Il se confirme que la Serbie repousse l'armistice proposé par la Porte. Les inconvénients que présenterait pour la Serbie, ainsi que nous l'avons montré hier, un armistice d'une durée aussi inusitée, expliquent parfaitement cette détermination du gouvernement serbe. »

Si cette nouvelle est vraie comme elle est vraisemblable, l'espoir de la paix aura bien peu de durée.

Une dépêche de Belgrade au *Journal des Débats* annonce que les comités panslavistes conseillent à la Serbie de refuser l'armistice de 6 mois proposé par la Turquie.

Le général Tcherniaeff déclare qu'il continuera les hostilités.

La Serbie accepte l'armistice de 6 semaines, mais pas davantage.

Pour les articles non signés : P. GODER.

### Chronique Financière.

Bourse du 13 octobre 1876.

Les dispositions sont mauvaises au début; les offres dominent; les places étrangères viennent en baisse. On affiche les Consolidés anglais à 96 1/8, soit 3/16 de baisse. Le 5 0/0 ouvre à 106.10 et le 3 0/0 à 71.10. Les recettes générales achètent 36,150 de 5 0/0 et 2,840 de 3 0/0. L'Italien se traite de 75.30 à 75.40. Les établissements de crédit sont faibles : Banque de Paris 1,057, Crédit lyonnais 590, Crédit foncier 750. Bonne tenue au contraire de la Hollandaise à 370. Les chemins de fer suivent le mouvement de recul : Nord 1,275, Orléans 1,050, Lyon 1,020. 2 heures : les Anglais arrivent

encore avec 3/16 de baisse à 95 15/16. Le 5 0/0 rétrograde à 105.95 et le 3 0/0 à 70.95, l'Italien à 73.10. 3 heures : reprise générale. On parle de l'acceptation de l'armistice par les Serbes, le 5 0/0 s'élève à 106.40, pour finir à 106.30, le 3 0/0 à 71.35, l'Italien 73.50, le 5 0/0 turc 12.30, l'Égyptienne 73, 210. — ERIAC.

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 16 octobre 1876.

### LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Delacour et Henneguin.

DISTRIBUTION : Gatinet, MM. G. Simon. — Armand Fauvinard, avocat, Servat. — Tardiveau, avocat, Vuillet. — Henri de Bagnolles, Destez. — Un commissaire de police, Mignon. — Un secrétaire du commissaire, Hamoneau. — M<sup>me</sup> Laignisier, M<sup>me</sup> Angé. — Césarine, Vauthier. — Angèle, Servat. — M<sup>me</sup> de Bagnolles, G. Leroy. — Fanchette, Amélie. — Thérèse, Ansel. — Sophie, Crausse.

Le succès de cette pièce lui a valu 250 représentations à Paris.

Le spectacle commencera par :

**La Consigne est de rouffler**, vaudeville en 1 acte, de MM. Eugène Granger et Lambert Thiboust.

DISTRIBUTION : Landremol, MM. Servat. — Taverrier, Destez. — Irma, M<sup>me</sup> Leroy. — Charlotte, M<sup>lle</sup> Amélie.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

### LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Met en Souscription Publique

6,850 Actions de 500 Francs

DE LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

TRANSPORTS PARISIENS

PAR LE

MATÉRIEL DES OMNIBUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de Cinq millions de francs

Constituée conformément à la loi.

CHAQUE ACTION DONNE DROIT :

1<sup>o</sup> A une part proportionnelle dans l'actif social.

2<sup>o</sup> A un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées, payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre.

3<sup>o</sup> A 85 0/0 dans les bénéfices.

et 4<sup>o</sup> Au remboursement à 500 fr. et au remplacement du titre amorti par une action de jouissance participant aux bénéfices restants.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

En souscrivant ..... 50 fr.

A la répartition (du 5 au 10 novembre) ..... 75

Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 1876 : ..... 75

Du 1<sup>er</sup> au 5 février 1877 : ..... 100

Du 1<sup>er</sup> au 5 avril 1877 : ..... 100

Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 1877 : ..... 110

510 fr.

Ces actions seront délivrées au prix de 505 fr. aux souscripteurs qui libéreront leurs titres intégralement à la répartition.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0.

Un titre provisoire, portant les versements, sera délivré après la répartition. Le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

La COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TRANSPORTS PARISIENS PAR LE MATÉRIEL DES OMNIBUS a pour objet principal : le service des messageries, le transport des colis, objets divers, etc., le service des commissions, la distribution des imprimés, les expéditions contre remboursement, les encaissements des effets de commerce, etc., dans Paris et le département de la Seine.

Les avantages spéciaux de cette entreprise résultent d'un traité passé avec la Compagnie générale des Omnibus de Paris et approuvé par M. le Préfet de la Seine et par M. le Préfet de police. Ce traité concède à la COMPAGNIE DES TRANSPORTS PARISIENS le droit exclusif d'employer pour son exploitation les omnibus, la cavalerie, le matériel, les bureaux et immeubles de la Compagnie des Omnibus. Ces moyens d'action sont tellement puissants et économiques, qu'aucune entreprise de ce genre ne saurait atteindre le bon marché, la célérité et l'exactitude dont le service des omnibus a donné la preuve depuis tant d'années.

En un mot, le privilège exclusif d'exploitation sur lequel reposent les actions des TRANSPORTS PARISIENS en fait un placement exceptionnellement avantageux.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jeudi 26 et Vendredi 27 Octobre 1876

A LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les coupons échus et tous titres négociables le jour de leur réception, seront acceptés en paiement sans commission.

Les Souscriptions peuvent être adressées, dès MAINTENANT, à M. le directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

Des notices détaillées seront envoyées FRANCO sur demande.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En laites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

**DENTITION des ENFANTS Par le SIROP DELABARRE**  
Dentifricio hygiénique de l'Enfance  
ÉVITE LES CRAQUES, DOULEURS, CONVULSIONS.  
Trente années d'un succès constant.  
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE  
Saumur, pharmacie PERRIER.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :  
6 h. 20 m. matin.  
11 — 30 —  
1 — 30 — soir.  
7 — 40 —

Départs de Poitiers :  
5 h. 50 m. matin.  
10 — 45 —  
12 — 30 — soir.  
6 — 30 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . . . .	71	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	740		Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	877	50			
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	101		33	Crédit Mobilier . . . . .	177	50	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	565				
5 % jouiss. novembre . . . . .	100	25	60	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	485		Société autrichienne, j. janv. . . . .	565				
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	488	75		Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	406	25	OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	329			Est, jouissance nov. . . . .	640		Orléans . . . . .	333				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	487	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	1020		Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	329	50			
— 1865, 4 % . . . . .	505			Midi, jouissance juillet. . . . .	773	50	Est . . . . .	333				
— 1869, 3 % . . . . .	383			Orléans, jouissance octobre. . . . .	1050		Nord . . . . .	329	50			
— 1871, 3 % . . . . .	370			Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	672	50	Ouest . . . . .	328				
— 1875, 4 % . . . . .	499	50		Vendée, 250 fr. p. j. août. . . . .			Deux-Charentes . . . . .	308	75			
Banque de France, j. juillet. . . . .	5730			Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1330		Vendée . . . . .	287	50			
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	700			Société Immobilière, j. janv. . . . .	17		Canal de Suez . . . . .	524				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	380			C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	305	1						
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	330											
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	730											

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-voiture, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.  
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 37 — — — — — omnibus-mixte.  
4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.  
7 — 17 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 20 — — — — — omnibus.  
9 — 41 — — — — — omnibus.  
12 — 38 — — — — — omnibus-mixte.  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.  
Lecteur d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
FAILLITE PASQUIER.  
Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 13 octobre 1876, M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de la faillite du sieur Pasquier, Louis, boulanger à Montreuil-Bellay, a été nommé syndic définitif de ladite faillite.  
Le greffier, L. BONNEAU.  
(518)

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOËL ET DARNAUT.  
Aux termes d'un jugement rendu le 13 octobre 1876, par le tribunal de commerce de Saumur, l'ouverture de la faillite de la société Noël et Darnaut, négociants en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, déclarée par jugement du 24 avril 1876, a été reportée au 1<sup>er</sup> octobre 1875.  
Le greffier, L. BONNEAU.  
(519)

**Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.**  
A VENDRE  
En totalité ou en détail,  
LA JOLIE PROPRIÉTÉ  
DE LA BERGÈRE  
Commune de Baigneux,  
Comprenant :  
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.  
Toutes facilités de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

**Etudes de M<sup>e</sup> MÉHOUS et de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaires à Saumur.**  
A VENDRE  
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,  
En la Mairie de Courchamps,  
Le dimanche 29 octobre 1876, à midi.  
1<sup>o</sup> Deux parcelles de terre et vigne, commune de Courchamps;  
2<sup>o</sup> Quatre parcelles de vigne, commune de Cizay;  
3<sup>o</sup> Et six parcelles de bois, commune de Rou-Marson;  
Le tout dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Adélaïde Pournier, en son vivant propriétaire à Courchamps.  
Pour plus de détails, voir les placards affichés.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (483)

**Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.**  
A VENDRE  
UNE BELLE MAISON AVEC JARDIN  
SERVITUDES ET DÉPENDANCES.  
Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Charles Ratouis.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.**  
A VENDRE  
Par lots, au gré des acquéreurs,  
TERRAINS  
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.  
S'adresser audit notaire. (332)

**Etude de M<sup>e</sup> CORNILLEAU, notaire à la Forêt-sur-Sèvre, canton de Cerizay (Deux-Sèvres).**  
A VENDRE  
De gré à gré, en totalité ou par lots,  
LA BELLE MÉTAIRIE  
DE LA CHOLTIÈRE  
Située commune de Saint-Jouin-sous-Châtillon (Deux-Sèvres), à un kilomètre de la ville de Châtillon-sur-Sèvre et à pareille distance de la gare de chemin de fer qui dessert cette ville, contenant 60 hectares 83 ares 30 centiares.  
S'adresser, pour la visiter, aux fermiers, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> CORNILLEAU, notaire. (485)

**Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.**  
VENTE DE MEUBLES  
Pour cause de cessation d'affaires.  
Le dimanche 22 octobre 1876, à midi, et jours suivants,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> Fleuriau, notaire à Bourgueil,  
Au bourg de Bonais, chez M. Joreau-Verdon, cafetier,  
Il sera vendu :  
Matériel de café, tables en marbre, banquettes, glaces, chaises, tabourets, verres, lasses;  
BILLARD, couettes, matelas, armoires, buffets, bois de lits et quantité d'autres bons objets.  
Au comptant et 10 0/0 en sus.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> FLEURIAU.

**A VENDRE**  
153 PIEDS D'ARBRES  
ESSENCE DE CHÊNE  
Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Moines, commune de Neuillé.  
S'adresser au fermier. (480)  
Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**  
Le Maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, le dimanche 22 octobre 1876, à deux heures de l'après-midi, en un seul lot, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1<sup>o</sup> 367 mètres courants de terrassements. . . . . 293 f. 60  
2<sup>o</sup> 367 mètres courants d'empièvements. . . . . 1,101 »  
3<sup>o</sup> Entretien pendant le délai de garantie. . . . . 150 »  
4<sup>o</sup> Somme à valoir pour dépenses imprévues. . . . . 55 40  
Total. . . . . 1,600 f. »  
Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la 2<sup>e</sup> circonscription (rue Saint-Lazare, n° 12), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
MAISON AVEC PETIT JARDIN  
Grand'Rue, 75.  
S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
VASTES CAVES  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
UNE MAISON  
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12,  
Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.  
S'adresser à M. FERBU père.

**A LOUER**  
Pour la Toussaint 1876,  
UN JARDIN  
Situé au Gros-Caillois, commune de Saint-Lambert.  
Ce jardin, bien arboré et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares.  
Belle luzerne.  
S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1877,  
LA MAISON  
DU GRENADIER-FRANÇAIS  
Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.  
On fera tous les changements demandés.  
S'adresser à M. DAVEAU, docteur, même rue, n° 17. (15)

**BAINS RIVAUD SAUMUR.**  
On demande un ménage, pour les bains, rue du Marché-Noir.

**LA MAISON GUSTAVE GIRARD BLANC ET LINGERIE**  
Rue Saint-Jean, 42.  
Demande un jeune garçon de magasin.

**PENSION**  
DES SOUS-OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.  
On demande de suite UN ENTREPRENEUR pour la pension des sous-officiers de l'École de cavalerie.  
Pour les renseignements, s'adresser au commandant en second de l'École à Saumur.



## CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE  
CINQ FRANCS PAR MOIS  
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris  
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE  
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.  
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.  
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.  
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.  
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.  
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.  
Art pour tous, par C. Sawagot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.  
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.  
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.  
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.  
Ouvrages de M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, LAMYOT, LEMERRE, etc.  
BALZAC. Seule édition complète, accurate et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.  
CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.  
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 80 fr.  
MICHARD. Biographie, 45 volumes in-8°. 300 fr.  
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 113 fr.  
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout in-8°, 7 volumes. 52 fr. 50  
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.  
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré. 60 fr.  
SEGUR (de). Histoire universelle, 37 fr. 50  
DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 114 fr.  
LUNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

**CRÉDIT MUSICAL**  
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.  
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moschiesse, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.  
Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.